



Département  
d'EURE-&-LOIR

Arrondissement  
DE CHATEAUDUN

Canton  
DE BONNEVAL

# MAIRIE DU GAULT-SAINT-DENIS

28800

Tél. 02 37 47 28 85 - Fax 02 37 47 24 66  
mairiegaultsaintdenis@wanadoo.fr

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **JEUDI 12 DECEMBRE 2013**

**Absents excusés : M. DENEUX Laurent, M. COLLARD Sylvain**

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance de l'évolution des budgets eau et assainissement de l'exercice en cours, fixe les tarifs 2014 comme suit :
  - Eau : production (Communauté de Communes) : 0.35€ HT 0.37€ TTC (selon taux TVA)  
Distribution (Commune) : 0.66€  
Taxe pollution domestique (Agence de l'Eau) : 0.310 €  
FSIREP : 0.071 € à ce jour  
Abonnement taxe entretien : 20 €.
  - Assainissement : Redevance 2 €  
Taxe réseau de collecte (Agence de l'Eau) : 0.19 €.
- Reconduit les tarifs des concessions du cimetière.
- Reconduit les tarifs de location des salles communales.
- Conformément à la législation, reconduit les indemnités des élus.
- Reconduit l'indemnité de relevé des compteurs d'eau.
- Fixe le taux de 70% pour l'indemnité de la trésorière.
- Autorise la mise en non valeurs de créances irrécouvrables sur les budgets Commune, Eau et Assainissement.
- Afin d'équilibrer la section investissement du budget communal, décide une affectation complémentaire des résultats au compte 1068 de 10 000€.
- Décide de solliciter le FDAIC 2014 auprès du Conseil Général pour :
  - La réfection du monument aux morts à l'occasion du centenaire  
Devis HUBERT : 5 055.46 € HT      FDAIC 50% : 2 527 €.
  - Travaux de voirie rue de Crocé : estimation 12 500 € HT      FDAIC 30% : 3 750 €.  
Rue des Ouches : estimation 26 810 € HT      FDAIC 30% : 8 043€.
- Autorise le Maire à solliciter ces subventions.
- Autorise le Maire à régler les dépenses d'investissement sur 2014 à hauteur de 25% des crédits inscrits en 2013.
- Est informé :
  - de la consultation du SAGE (gestion et aménagement du bassin versant du Loir) consultable en mairie.
  - du projet d'implantation de bornes pour recharge des véhicules électriques, le Conseil Municipal se prononcera sur sa contribution selon l'évolution du dossier.
- Etudie la présentation du bulletin municipal et le valide.
- Fixe la date des vœux au 17 janvier 2014.

Le Maire,

François WISSOCQ.